

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINSOBRES**

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU 3 JUIN 2014**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 mai 2014, s'est réuni sous la présidence de Madame MONIER Marie-Pierre, Maire, le 3 juin 2014, à 19 heures 30.

Présents : C. TORTEL, M. CREPIN, A.M. CORRAND, J. MOUTON, S. BOREL, A. FULCHIRON, F. TESTE, M. VALLOT, C. SOMAGLINO, M. GUERRE, R. MONTAGNIER, L. AUTRAND, D. ROUSSET

Absent excusé : G. PIOLLET

Pouvoir de : G. PIOLLET à M. GUERRE

Secrétaire de séance : A.M. CORRAND

Mme le Maire précise qu'il y a le procès-verbal de la séance du 13 mai 2014 à approuver et demande s'il y a des questions ou observations.

R. MONTAGNIER fait remarquer qu'il y a une erreur sur la date de convocation et de séance.

S. BOREL précise que l'étude faite par M. LODS, urbaniste, concernait non pas les toilettes publiques mais la place devant la Salle des Fêtes

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal du 13 mai 2014.

Délibération n° 01- 03/06/2014

**APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE POUR
L'EMBAUCHE D'UNE EMPLOYEE AU SECRETARIAT**

Mme le Maire explique à l'assemblée la nécessité de recruter un agent au service administratif à temps plein, en raison du temps partiel (8 heures) de la secrétaire à l'urbanisme depuis juillet 2013, du passage à temps partiel de la secrétaire aux ressources humaines, et du retard accumulé depuis des mois.

Des entretiens ont été organisés avec des secrétaires du service de remplacement du CDG26 et une candidate de la mission locale éligible « emploi aidé, CAE » : une partie orale et différentes tâches de secrétariat à réaliser pendant une demi-heure.

Mme le Maire propose de donner une chance à Stéphanie POULET de Mirabel-aux-Baronnies (titulaire d'un bac pro de comptabilité et 1^{ère} année BTS comptabilité gestion) qui a réussi son entretien et de plus éligible à un contrat CAE aidé par l'Etat à hauteur de 60 % sur 24/35^{ème}.

La conclusion d'un CAE est subordonnée à la signature d'une convention entre l'Etat (via la Mission Locale) et la commune. Celle-ci définit le projet professionnel du salarié dans le cadre de son parcours d'insertion, fixe le montant de l'aide de l'Etat (prise en charge de 60 % sur 24/35^{ème} hebdomadaires.

La rémunération sera le SMIC.

Le paiement de l'aide sera assuré, pour le compte de l'Etat, par l'Agence de services et de paiement. Le début du contrat débute mercredi 4 juin 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention avec la mission locale.

Délibération n° 02-03/06/2014

APPROBATION AVENANT N° 2 A LA CONVENTION CDG26 POUR MME J. FLAUS

Mme le Maire rappelle la convention de mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion de la Drôme (délibération n° 5 du 06.05.2014) suite à l'arrêt maladie de Annie PIOLLET, et informe l'assemblée de la nécessité de reconduire le contrat de Josette FLAUS se terminant le 31.05.2014, à compter du 1^{er} juin pour 6 mois (jusqu'au 30.11.2014) à raison de 20 heures hebdomadaires.

S. BOREL demande si la ligne budgétaire a été prévue et la date de commencement.

Mme le Maire répond que les crédits sont prévus pour le service de remplacement du CDG26.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n° 2 et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

Délibération n° 03-03/06/2014

INDEMNITE DE CONSEIL A MME LE COMPTABLE PUBLIC

Mme le Maire expose à l'assemblée délibérante que par arrêté ministériel du 16.12.1983, une indemnité de conseil peut être versée aux comptables du Trésor Public chargés des fonctions de receveurs des communes. Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur le versement de cette indemnité à Mme MAURIN Joëlle pour l'exercice 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser l'indemnité de conseil à Mme MAURIN Joëlle, Comptable du Trésor Public, chargée des fonctions de receveur, pour l'année 2014.

J. MOUTON demande s'il y a obligation pour les communes de verser cette indemnité.

Mme le Maire répond que l'indemnité a été prévue au budget (500 €) et souligne l'importance de l'aide et des conseils de Mme MAURIN.

Délibération n° 04-03/06/2014

APPROBATION DU DEVIS DU DIAGNOSTIC DE MISE AUX NORMES DES BATIMENTS COMMUNAUX (ACCUEIL DES PERSONNES AGEES)

Mme le Maire donne la parole à C. SOMAGLINO qui explique que dans le cadre des nouvelles dispositions de la mise en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) au 1^{er} janvier 2015, la commune a demandé à un cabinet de contrôles « ALPES CONTROLES » d'établir un diagnostic sur l'accessibilité aux personnes handicapées.

La mission a pour objet de donner un avis sur les conditions d'accessibilité pour les personnes handicapées. C'est une mission d'assistance et non de contrôle. Le diagnostic vise uniquement les conditions d'accès du public. Le montant des honoraires s'élève à 6 380 € HT soit 7 656 € TTC.

C. SOMAGLINO précise que le diagnostic comprend une évaluation du coût des travaux de mise en conformité.

S. BOREL demande si dans les travaux, la sécurité incendie est prévue et trouve le coût élevé.

C. SOMAGLINO explique que s'agissant de la commission de sécurité et du contrôle des installations électriques, il y a un avis favorable pour tous les bâtiments. Un passage est à prévoir pour le bistrot/auberge.

C. SOMAGLINO rappelle que ce diagnostic devait être fait en 2011 pour que les travaux soient exécutés pour 2015. La date pour effectuer le diagnostic a été reportée au 1^{er} janvier 2015 car peu de communes ont tenu les délais.

L'échéancier des travaux porte sur 3, 6 ou 9 ans selon la destination du bâtiment concerné.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de confier la mission à la société « ALPES CONTROLES » d'établir un diagnostic accessibilité aux personnes handicapées d'un montant de 6 380 € HT soit 7 656 € TTC.

Délibération n° 05-03/06/2014

ATTRIBUTION A LA SOCIETE CEREG DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT ET DES TOILETTES PUBLIQUES

Mme le Maire donne la parole à C. SOMAGLINO qui expose que la commune souhaite confier à un cabinet d'études la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du mur de soutènement de la place de la mairie (parking) et des toilettes publiques.

C. SOMAGLINO explique qu'une demande a été faite au cabinet CEREG et soumet au conseil d'examiner leur offre pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Il précise que sur la base d'une enveloppe de travaux estimée à environ 90 000 € HT, le taux de rémunération pour la réalisation de cette prestation sera de 5,5 % du montant estimatif des travaux soit un coût des honoraires s'élevant à 4 950 € HT soit 5 940 € TTC.

S. BOREL demande s'il n'y avait pas déjà eu une étude de réalisée.

C. SOMAGLINO répond affirmativement mais c'est insuffisant pour entamer la réalisation des travaux.

S. BOREL demande si la solution de réhabiliter les toilettes du jeu de boules en toilettes publiques a été envisagée.

C. SOMAGLINO explique que l'emplacement n'est pas encore déterminé et trouve l'idée à retenir.

D'un commun accord, les conseillers pensent que dans le choix de l'emplacement, le côté esthétique reste à considérer.

Les conseillers, à l'unanimité, accepte l'offre du cabinet d'études CEREG pour la mission de maîtrise d'œuvre.

FORMATION DES ELUS

Mme le Maire donne la parole à C. SOMAGLINO qui explique que lors d'une nouvelle mandature, les élus ont droit à une formation et ont 3 mois pour s'inscrire. Lors de la prochaine séance, Il sera discuté des besoins et des choix... Un accord de principe est donné par les conseillers.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE

Mme le Maire donne connaissance d'un courrier de la CCVE concernant le transfert de certains pouvoirs de police des maires aux présidents de communautés exerçant la compétence. Elle cite « *seraient concernés les pouvoirs de police des maires dans le domaine de l'assainissement (non collectif), des déchets ainsi que de la circulation et du stationnement dans le cadre de la compétence voirie. Ce transfert s'opère de plein droit sauf si un ou plusieurs maires s'y oppose(nt). Dans ce cas deux possibilités s'offriront au Président de la CCVE : soit exercer partiellement les pouvoirs de police, dans les communes dont le maire ne s'y sera pas opposé, soit renoncer au transfert pour toutes les communes membres* ». « s'agissant de la police de la circulation et du stationnement, le délai pour s'opposer au transfert prend fin le 1^{er} juillet 2014. Pour les deux autres pouvoirs de police (assainissement et déchets), vous disposez d'un délai de 6 mois à compter de l'élection du Président de l'EPCI (qui pour mémoire a eu lieu de 15 avril dernier). Toutefois, dans un souci de bonne gestion, nous vous invitons à bien vouloir vous prononcer le plus rapidement possible".

R. MONTAGNIER ne se montre pas favorable à ce transfert et pense que s'agissant de la voirie, c'est au maire de gérer ce domaine.

L. AUTRAND précise que le service SPANC a seulement un pouvoir de contrôle (surveillances des particuliers non aux normes) mais pas de police.

FIBRE OPTIQUE

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de la CCVE relatif à l'engagement des départements de l'Ardèche et de la Drôme ayant adopté le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique. Ce schéma comporte un volet « infrastructures numériques » qui décrit l'ambition d'équiper l'ensemble du territoire en fibre optique. L'enjeu consistera à raccorder plus de 310 000 foyers (habitants, entreprises, services publics) pour un investissement estimé à 450 millions d'euros sur 10 ans. A ce jour, l'aménagement numérique est une compétence communale. Plusieurs maires de la CCVE souhaiteraient voir transférer cette compétence à la CCVE qui pourrait ensuite la déléguer au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique.

Elle précise qu'elle est favorable à ce projet ambitieux et qu'une plaquette de la CCVE « le très haut débit enjeux, usages et perspectives pour le Val d'Eygues » reste à la disposition des conseillers.

Mme le Maire signale que ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion des maires du canton prévue le mercredi 25 juin à 18 h. 30 à Saint-Maurice.

EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE DES TERRAINS AGRICOLES EXPLOITES SUR UN MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

Mme le Maire explique qu'elle a eu une demande d'exonération sur la part communale de la taxe foncière des terrains agricoles exploités sur un mode de production biologique. Elle rappelle qu'une délibération prise en 2011 pour application en 2012 a supprimé cette exonération de 5 ans pour les agriculteurs en bio. Aucune décision ne sera prise à cette séance mais elle demande d'y réfléchir et qu'une demande soit faite à la Direction des Finances Publiques pour évaluer le coût à la commune.

R. MONTAGNIER se montre défavorable à la mise en place de cette exonération et explique que ce choix de culture doit être assumé par les agriculteurs. La commune ne doit pas y perdre de l'argent.

J. MOUTON estime que cet engagement est coûteux pour les agriculteurs, demande des investissements et une conversion en bio prend 3 ans.

F. TESTE répond que ce choix important correspondant à une prise de conscience.

Mme le Maire explique que le choix a été fait de ne plus utiliser de désherbant, et que cette question allant dans le sens de la « philosophie » de la majorité du conseil sera mise à un prochain ordre du jour.

CUISINE DE L'AUBERGE/BISTROT

C. SOMAGLINO fait part de sa visite au bistrot/auberge et rend compte des travaux à effectuer à la cuisine de l'auberge non remise aux normes. Une infiltration d'eau du bâtiment mitoyen a fait l'objet d'une déclaration à Groupama. Ces travaux ne sont pas éligibles à la dotation cantonale.

RESERVE PARLEMENTAIRE

Mme le Maire annonce que la somme de 5 000 € par l'intermédiaire du sénateur J. BESSON a été allouée à la commune pour les travaux de restauration des vitraux de l'église. Le conseil municipal le remercie.

REUNION DE LA DOTATION CANTONALE

Mme le Maire fait part des projets 2015 éligibles à la dotation cantonale (restauration des vitraux de l'église, construction du mur de soutènement de la place de la Mairie et des toilettes publiques : 2 ans pour les travaux).

En 2014, il n'y a pas eu de subvention accordée au titre de la dotation cantonale. Les travaux d'aménagement de la rue Reynarde ont fait l'objet de subventions départementales autres...

La question de l'aménagement du club du 3^{ème} âge a été discutée. Si les travaux sont faits en régie, la dotation n'intervient pas...

Les projets évoqués et éligibles à cette dotation sont : les menuiseries de l'école, le dossier d'accessibilité des personnes handicapées, un musée de la maison des vins, une nouvelle garderie, isolation des bâtiments communaux... hors logements à revenus.

NOUVELLE STATION D'EPURATION

Mme le Maire annonce aux conseillers que M. le Sous-Préfet a retenu la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour 2015 et ainsi, le Conseil Général suivra (le 15 septembre, l'accord sera validé). Une date à retenir : le 18 juin, aura lieu une réunion publique au cours de laquelle la société CEREG, maître d'œuvre, présentera le projet.

EMPLACEMENT A PREVOIR POUR LES OLIVIERS

Mme le Maire dit que comme cela était prévu, lors de l'arrachage des oliviers du terrain de la nouvelle station d'épuration, M. PELISSIER fait don à la commune de 2 oliviers. Il reste à réfléchir sur le lieu de plantation de ces oliviers...

Une discussion s'engage sur les possibilités d'implantation (rond-point du Sagittaire, derrière le vestiaire face au stade, jardin du souvenir dans le cimetière...)

BACHES DU ROND POINT DU SAGITTAIRE

Mme le Maire explique que la réglementation a obligé la Direction des Routes à utiliser cette solution bien que soit reconnu son manque d'esthétique.

RADARS PEDAGOGIQUES - SECURITE

Mme le Maire informe les conseillers que l'installation de radars pédagogiques obligera de programmer une séance de conseil municipal avant le 3 juillet.

Mme le Maire explique que les riverains des rue du Mont Ventoux et du Mont Angèle avaient déposé une pétition lors du précédent mandat alertant sur la vitesse excessive des véhicules apportant une forte inquiétude car des enfants jouent dans ces rues.

Il ressort que les panneaux « priorité à droite » de couleur jaune ne sont pas réglementaires (le jaune réservé aux panneaux de travaux).

PPRI

Mme le Maire annonce que le PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation), document élaboré et imposé par l'Etat, ne peut pas être révisé excepté un dossier argumenté avec études avant travaux venant amoindrir la portée du PPRI. La réglementation impose de s'y conformer (zones rouges d'interdiction...). La réglementation avec la loi ALUR va restreindre de plus en plus la possibilité de construire en zone rurale. La préservation des terres agricoles l'emporte sur les constructions...

A ce propos, C. SOMAGLINO émet l'information que l'équivalent en superficie d'un département disparaît en exploitation agricole au profit de l'habitat, chaque année !

PROPOSITION DE M. B. MEYER

Mme le Maire soumet aux conseillers la proposition de vente d'une remise (impasse St Jean) à la commune (35 000 € avec terrains en supplément en un autre lieu : 40 000 €) de M. B. MEYER. Les conseillers s'interrogent sur l'opportunité d'achat de cette remise pour la création d'un parking à cet endroit qui sous-entend d'effectuer une démolition. Un particulier s'avère intéressé. Une déclaration d'intention d'aliéner sera adressée à la mairie et la décision sera prise à ce moment-là.

ASSEMBLEE GENERALES DES JOURNEES AGRICOLES

Mme le Maire donne l'information de la tenue de l'assemblée générale des journées agricoles le 14 juin à 18 h. 30 à la salle des fêtes.

ABEILLE VINSOBRASSE

Mme le Maire fait part de l'invitation du président de l'Abeille aux prochaines auditions de théâtre adultes : le 6 juin à 21 h. à la salle des fêtes et les enfants : le 10 juin à 20 h. à la salle des fêtes.

INVITATION VOLT COMPAGNIE

Mme le Maire annonce de l'invitation de la compagnie « Volt », improvisation théâtrale le 7 juin à 20. 45 à la Maison de Pays à Nyons.

L'OLIVE EN BALADE

Mme le Maire explique qu'il y aura le 7 juin à Nyons, à l'occasion des 20 ans de l'appellation d'origine protégée, des festivités basées sur le thème de l'olive.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Les inscriptions sont toujours ouvertes.

QUESTIONS DIVERSES

F. TESTE informe les conseillers des tarifs de la garderie à revoir pour la rentrée de septembre. Il y aura plus de présence des enfants à la garderie avec la mise en place des rythmes scolaires (mercredi matin). Elle pense à une révision des tarifs : peu d'écart entre la tranche de revenus la plus basse et la plus haute (4 € d'écart). Le contrôleur de la CAF a préconisé d'inclure une tranche supplémentaire.

Une réunion constructive avec les élus, les parents d'élèves, le personnel communal et les enseignants s'est tenue le 2 juin pour la mise en place des rythmes scolaires : prolongement de 15 h 45 à 16 h 45 pour les ateliers. Les animatrices ont mis en place 4 ateliers. Le nombre d'animatrices est-il suffisant ?

Une prochaine réunion a été prévue le 12 juin à 18 30.

S. BOREL intervient en disant qu'elle trouve dommage que dans la lettre du Maire, les commerçants et les artisans de la commune n'ont pas eu une phrase de soutien. Elle n'est pas d'accord sur le renouvellement des fleurs, des plantes nécessitant plus d'arrosage (2 par semaine).

Mme le Maire annonce qu'il y aura un bulletin en septembre dans lequel les artisans et commerçants seront cités. Le CATV, le Comité des Vignerons réfléchissent à la création d'un site internet.

R. MONTAGNIER demande si l'aménagement, suite à l'arrachage des pins du Chemin des Magnanarelles, est toujours prévu en juillet.

C. SOMAGLINO répond affirmativement. Il annonce la réunion de chantier avec la Société CEREG pour la fin des travaux de la rue Reynarde (mise en place des panneaux).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h. 30.

Signature des élus :

Le Maire,
Marie-Pierre MONIER

C. TORTEL

M. CREPIN

A. M. CORRAND

J. MOUTON

S. BOREL

A. FULCHIRON

F. TESTE

M. VALLOT

C. SOMAGLINO

M. GUERRE

R. MONTAGNIER

L. AUTRAND

G. PIOLLET
(pouvoir à M. GUERRE)

D. ROUSSET